

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/02/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	14

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 5

L'an 2022, le 3 Février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 28/01/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/01/2022.

**Présents** : M. BARRÉ Olivier, Maire, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme DUFROU Virginie, Mme CHAUVIN Vanessa

Excusés ayant donné procuration : M. BRUNET Paul à M. GOBBE Thierry, M. GAMBERT Eric à M. BARRÉ Olivier, M. MEIGRET Julien à Mme ROBIN Elisabeth, Mme MERY BEAUGRAND Rachel à Mme PLESSIS Clémentine, Mme ROUSSEAU Marlène à Mme DAZIN Claire

**A été nommée secrétaire** : Mme BOULAIN Anne

### 2022-06 – DÉNOMINATION DE RUE DU LOTISSEMENT DE LA MARTINIÈRE II

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition de dénomination de la voie du lotissement de La Martinière II,

Celle-ci doit intervenir le plus tôt possible, en amont de tous travaux de construction, que cela concerne les voies publiques ou les voies privées dans les lotissements.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération la dénomination des voies, Monsieur le Maire propose le nom suivant pour le lotissement de La Martinière II :

- Rue du Château d'Eau

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours et de La Poste, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. La numérotation doit être paire à droite et impaire à gauche.

Lot N°1 : 2 rue du Château d'Eau

Lot N°10 : 17 rue du Château d'Eau

Lot N°2 : 4 rue du Château d'Eau

Lot N°11 : 15 rue du Château d'Eau

Lot N°3 : 6 rue du Château d'Eau

Lot N°12 : 13 rue du Château d'Eau

Lot N°4 : 8 rue du Château d'Eau

Lot N°13 : 11 rue du Château d'Eau

Lot N°5 : 10 rue du Château d'Eau

Lot N°14 : 9 rue du Château d'Eau

Lot N°6 : 12 rue du Château d'Eau

Lot N°15 : 7 rue du Château d'Eau

Lot N°7 : 14 rue du Château d'Eau

Lot N°16 : 5 rue du Château d'Eau

Lot N°8 : 16 rue du Château d'Eau

Lot N°17 : 3 rue du Château d'Eau

Lot N°9 : 18 rue du Château d'Eau

Lot N°18 : 1 rue du Château d'Eau

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

**ACCEPTE**

La proposition de dénomination : rue du Château d'Eau pour le lotissement de la MARTINIÈRE II

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à procéder à la numérotation des immeubles de ce lotissement (plan en annexe).

Adopté à la majorité, 14 pour, 5 abstentions : Mesdames DAZIN, DUFROU et ROUSSEAU, Messieurs MORIN et MORVAN.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/02/2022  
Le Maire



Olivier BARRÉ